Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2017) **Heft:** 2157

Artikel: La politique agricole à toutes les sauces : dépasser le débat sur le

contre-projet à l'initiative de l'Union suisse des paysans

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014273

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La politique agricole à toutes les sauces

Dépasser le débat sur le contre-projet à l'initiative de l'Union suisse des paysans

Jean-Daniel Delley - 13 mars 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31186

Des heures durant, le
Parlement fédéral a débattu de
la sécurité et de la
souveraineté alimentaires.
Résultat: un nouvel article
constitutionnel qui n'apporte
strictement rien de nouveau
par rapport au droit en
vigueur. Il s'est bien gardé par
contre d'aborder les vrais
problèmes d'une agriculture
helvétique écologiquement non
durable et largement
dépendante des intrants
importés.

Rappel. En adoptant en 2013 la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17), les Chambres fédérales ont mis fin aux paiements directs par tête de bétail et par hectare au profit d'une aide financière – plus de 3 milliards par année – favorisant la qualité de la production, du paysage et la protection de l'environnement.

Ce virage a déplu à l'Union suisse des paysans (USP). Mais, craignant un échec devant le peuple, l'USP a renoncé à dégainer l'arme référendaire. Elle a préféré lancer une initiative populaire «pour la sécurité alimentaire». Ce texte ne faisait que reprendre les dispositions constitutionnelles guidant la politique agricole actuelle. En réalité, l'USP se devait de manifester sa présence face à des troupes ébranlées par la PA 14-17 (DP 2085).

Le Conseil des Etats a cru bon d'élaborer un contre-projet, peut-être pour permettre à l'USP de sauver la face car le succès de son initiative dans les urnes n'était pas garanti. Peut-être également pour donner une réponse anticipée à deux autres initiatives populaires labourant le même terrain: l'initiative «pour des aliments équitables» et l'initiative «pour la souveraineté alimentaire». Ce contre-projet couvre un vaste champ, de la préservation des exploitations agricoles et des terres à l'utilisation efficiente des ressources naturelles, en passant par la facilitation des importations, compléments indispensables à la sécurité alimentaire et à une production répondant aux exigences du marché.

Innovant, ce vaste programme? Pas le moins du monde. Il fallait voir le conseiller fédéral Schneider-Ammann répondant à un feu nourri de questions portant sur d'éventuelles réglementations supplémentaires, sur des charges nouvelles pour les paysans ou encore sur des coûts additionnels pour le budget fédéral. Et le magistrat de garantir, à la grande satisfaction des interpellants, que rien ne changerait. Dès lors ce texte constitutionnel fut adopté à une écrasante majorité, les agriculteurs, les

écologistes et les libéraux y trouvant chacun quelque satisfaction symbolique.

Souveraineté et sécurité alimentaires, excellence et qualité d'une production agricole de proximité, développement durable.

Derrière ces qualifications autosatisfaites qui ont émaillé les débats parlementaires se cache une réalité beaucoup moins glorieuse. Le récent constat établi par le Conseil fédéral sur l'impact environnemental de l'agriculture n'est guère réjouissant.

L'agriculture intensive pratiquée en Suisse contribue à une diminution drastique de la biodiversité et à la pollution des eaux et des sols. Cette production est largement <u>dépendante</u> des importations: 71% des aliments pour la volaille proviennent de l'étranger, 55% pour les porcs et le bétail. Au total, ces importations nécessitent plus de 200'000 hectares de cultures, souvent conquis sur la forêt tropicale, équivalant aux deux tiers des surfaces cultivées en Suisse.

Même dépendance pour ce qui est par exemple des cultures maraîchères. Le slogan publicitaire «Proche de chez vous» élude l'apport massif de pétrole nécessaire pour produire ici des salades et des

tomates en hiver. Alors que les mêmes produits importés du sud de l'Europe exigent quatre fois moins d'énergie fossile, transport compris. Rudolf Strahm ne mangue pas de relever que ces importations d'ailleurs massivement faites par Coop et Migros qui n'en poursuivent pas moins leurs programmes de coûteuse proximité régionale éviteraient de faire venir une main-d'œuvre bon marché, du Portugal et de Pologne principalement.

En clair, l'agriculture helvétique produit trop, beaucoup trop par rapport aux bases naturelles disponibles. Ce faisant, ce sont ces bases mêmes qu'à terme elle met en péril.

L'UDC «qualité suisse», si soucieuse de défendre l'indépendance et l'intégrité de la patrie, ne semble guère préoccupée par cette menace. Pour garantir la sécurité alimentaire du pays, il suffit d'appliquer à la lettre son initiative sur l'immigration, a proposé sans rire le Zougois

Thomas Aeschi.

Il faudra donc attendre encore pour que s'ouvre le véritable débat sur une agriculture durable, c'est-à-dire adaptée au terrain, à l'écosystème dans lequel elle s'exerce, comme l'explique l'agronome Hans-Rudolf Herren, pionnier mondialement reconnu de l'agroécologie, cette approche qui privilégie la gestion des systèmes naturels plutôt que leur exploitation.

Rasa: proposer enfin un vrai contre-projet à l'initiative «contre l'immigration de masse»

Pour rattraper l'occasion manquée avant le vote de 2014

Andreas Auer - 09 mars 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31159

Le 9 février 2014, à la surprise générale, une courte majorité de 50,3% des votants ainsi que de 12 cantons et 5 demicantons ont accepté l'initiative «contre l'immigration de masse», lancée en 2011 par l'UDC.

La Constitution fédérale comporte depuis lors un article 121a stipulant que la Suisse règle l'immigration de façon autonome, au moyen notamment de contingents, de plafonds annuels et de la préférence sinon suisse (dans la version allemande) du moins nationale (dans les versions française et italienne).

Ces exigences que le Parlement, ou à défaut le Conseil fédéral, devait mettre en œuvre dans un délai de trois ans, sont incompatibles avec l'Accord sur la libre circulation des personnes de 1999 (ALCP), accepté à quatre reprises par le peuple.

Dans l'impasse depuis trois ans

Depuis cette date fatidique, la Suisse se trouve dans une impasse dont elle n'a pas réussi, à ce jour, à sortir: refus répété de l'Union européenne d'engager des négociations pour adapter l'ALCP, comme l'exige la disposition constitutionnelle transitoire également acceptée le 9 février 2014; menace du Tribunal fédéral en 2015 de ne pas pouvoir appliquer une loi qui mettrait en œuvre l'article 121a de facon non conforme à l'ALCP; refus du Parlement en décembre 2016 de remplir son mandat en se contentant d'adopter une loi anodine instituant une «préférence nationale light»; l'UDC dénonce un coup d'Etat constitutionnel tout en refusant de lancer le référendum contre la loi; incapacité du Conseil fédéral, trop divisé sur la question, d'assumer son rôle